

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE LA VENDEE****COMMUNE DE MARTINET****Arrêté de circulation****LE MAIRE DE MARTINET,**

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992;
VU la demande formulée le lundi 26 janvier 2026 par **MAGOMEDOV**, TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux situés **La Florencière sur la commune de MARTINET**, pour un **remplacement du poteau télécom**, effectués par l'entreprise citée ci-dessus, la circulation sera alternée

entre le mercredi 11 février 2026 et le mercredi 11 mars 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : entre le mercredi 11 février 2026 et le mercredi 11 mars 2026 la circulation sera alternée par signaux manuels ou panneaux B15-C18 ou feux tricolores pour un remplacement du poteau télécom, à **MARTINET La Florencière**

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise **MAGOMEDOV**.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Martinet**.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la commune de **Martinet**, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : **L'entreprise MAGOMEDOV**

A Martinet, le 27 janvier 2026

Le Maire
Michel PAILLUSSON





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803369622



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **MAGOMEDOV** Prénom : **zabit**
Dénomination : **GROUPE DANIEL MAGOMEDOV** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 6 5 2 2 0 3 3 3 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **gp-magomedov-nantes-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **la Florencière**
Code postal **8 5 1 5 0** Localité : **MARTINET**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Remplacement poteau télécom qui est dangereux et risque de tomber**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **1 1 0 2 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **1 1 0 2 2 0 2 6**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

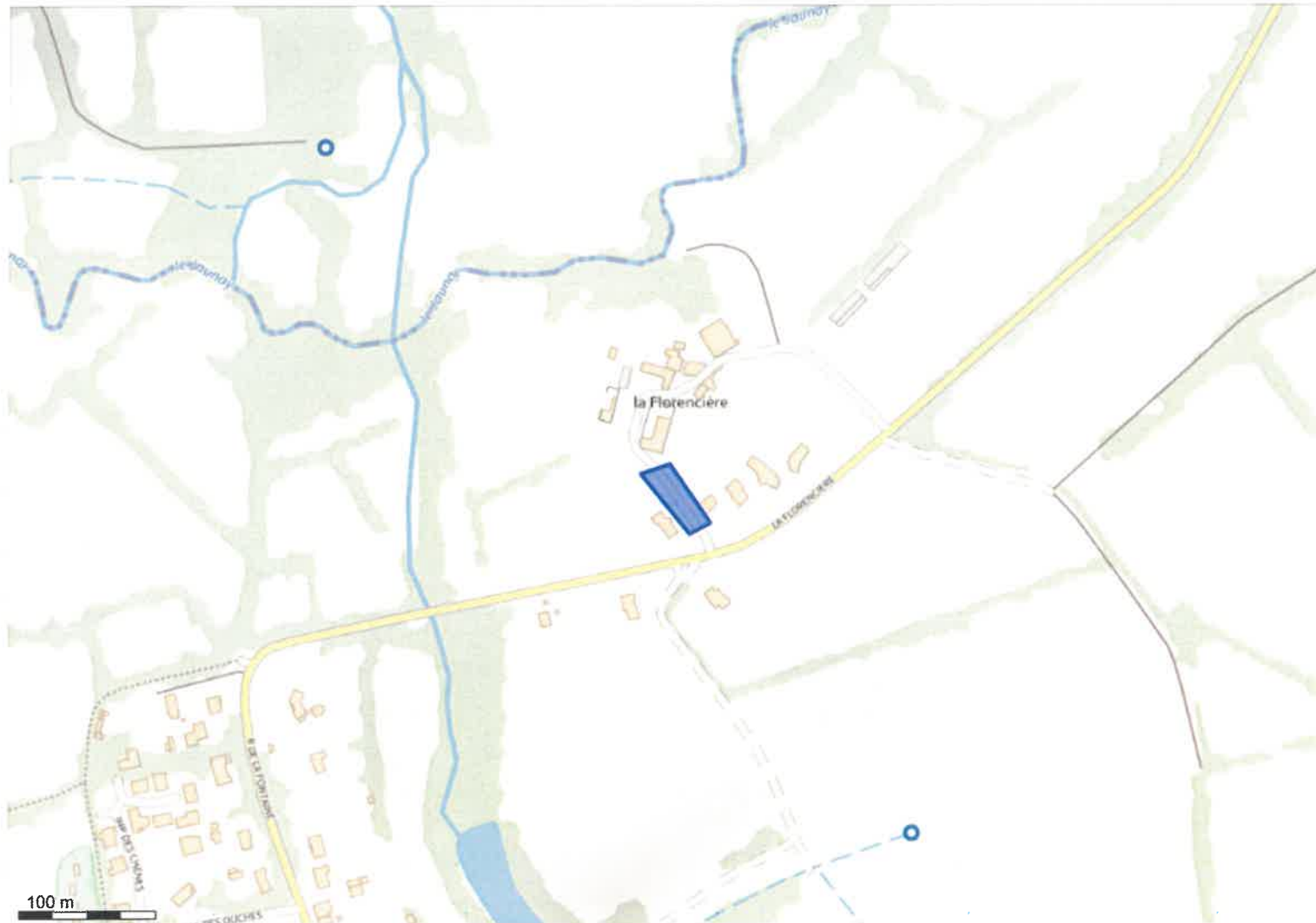
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX** Le : **26 01 2026**
Nom : **BASRI** Prénom : **SANAE** Qualité :





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.67474922,46.68244479 -1.67503085,46.68238039 -1.67456147,46.68198477 -1.6743603,46.68205837 -1.67474922,46.68244479</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.682445 -1.674749); (46.682380 -1.675031); (46.681985 -1.674561); (46.682058 -1.674360); (46.682445 -1.674749);



Détail de l'appui n° 0202418

Général

ID appui :	A106401098	N° appui :	0202418	UI :	M1 - Pays de Loire
Code INSEE / Commune :	85138 - MARTINET	Centre :	MAT - centre MAT	Propriétaire :	ORANGE
Code Rivoli / Voie :	B060 - LA FLORENCIERE	Zone :	000	Gestionnaire :	ORANGE
N° dans la voie :	19	Etat de l'appui :	00 - Changement immédiat		
Long. :	01°40'27.5400"O	Lat. :	46°40'59.3460"N		

Observations

BS/POU, Anc. coord. : LAMB2E : long. 293314.59, lat. 219

Caractérisations

Support PC : -
Autre :
ORT - Présence du réseau d'un ORT
SPB - Support point de branchement optique

Environnements

Présence ligne électrique : -
Autre :
TER - Terre

Appui (s)

Type d'appui :	BS6 - BOIS SIMPLE HAUTEUR 6 M - Ne plus utiliser	Stratégique :	Oui		
1 : BS - Bois simple					
Fabriqué en :	1972	Fin de garantie :	1982	Fournisseur :	
Etat :	00 - Changement immédiat	Déclassement :	POU - Pourri hors sol		
N° de traçabilité :		Essence :	-	Traitement :	-



January 22, 26

